Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25123-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DVD/DDEEI/25/123 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE ISNELLE AMELIN ET LA VILLE DE SAINTE-MARIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le 04 DEC 2025 que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25123-DE

DELIBERATION N°DVD/DDEEI/25/123

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE LYCEE ISNELLE AMELIN ET LA VILLE DE SAINTE-MARIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les objectifs communs de la Ville de Sainte-Marie et du lycée professionnelle Isnelle Amelin en matière de développement pédagogique, d'implication citoyenne et de valorisation sociale et économique du territoire,

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

Considérant :

- L'intérêt de développer des actions conjointes entre la Ville de Sainte-Marie et le lycée Isnelle Amelin dans le cadre de projets favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ;
- La volonté de la Ville de Sainte-Marie de soutenir les initiatives locales en faveur de la jeunesse et de l'éducation ;
- La nécessité de formaliser ce partenariat par une convention précisant les engagements réciproques ;

Monsieur le Maire

- propose au conseil municipal de conventionner avec le lycée Isnelle Amelin et s'engager pendant 3 ans à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Par conséquent, il est décidé au Conseil Municipal :

1. d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Sainte-Marie et le lycée Isnelle Amelin, jointe en annexe.
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

La commission Travaux, Habitat, Urbanisme, Environnement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Richard
NIRLO